



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE LA FRANCE ET LE GHANA
2013-2016**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
<i>Dialogue politique</i>	3
<i>Stratégie de développement du Ghana</i>	3
<i>Résumé des principaux axes du partenariat</i>	4
2. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT	5
2.1. Développement durable (secteur de concentration)	5
2.1.1. Agriculture et sécurité alimentaire	5
2.1.2. Énergie.....	5
2.1.3. Biens publics mondiaux.....	6
2.2. Soutien à la croissance (secteur de concentration)	6
2.2.1 Développement urbain et appui aux collectivités locales	6
2.2.2 Appui au secteur privé	7
2.3. Gouvernance	7
2.3.1. Soutien à la gouvernance démocratique	8
2.3.2. Soutien à la réforme du secteur public et décentralisation	8
2.3.3. Soutien à la société civile	8
2.3.4. Coopération de sécurité et de défense.....	8
2.3.5. Aide budgétaire globale (ABG).....	9
2.4. Coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique	10
2.4.1. Coopération culturelle	10
2.4.2. Coopération linguistique.....	10
2.4.3. Coopération universitaire et scientifique	11
3. EFFICACITÉ DU PARTENARIAT	12

ANNEXES

- 1 - Programmation financière indicative et indicateurs de résultat
- 2 - Bilan du DCP 2006-2010
- 3 - Bilan financier du DCP 2006-2010
- 4 - Dispositifs de coordination des partenaires techniques et financiers

1. INTRODUCTION

Dialogue politique

Le Ghana est un modèle de stabilité politique à l'échelle du continent africain. Le multipartisme, le respect du statut de l'opposition et des libertés publiques y sont solidement ancrés. Au terme des élections générales (présidentielles et législatives) du 7 décembre dernier, le Ghana a réussi sa sixième transition depuis l'instauration de la 4^{ème} république en 1992.

Le Ghana aborde aujourd'hui une phase de transition vers le statut de pays pré-émergent. Avec un PIB par habitant d'un peu plus de 1 500 dollars, le Ghana a récemment accédé à la catégorie des « pays à revenus intermédiaires » (tranche inférieure) selon le classement de la Banque mondiale. Malgré ce classement, d'importantes poches de pauvreté subsistent encore. Face à l'enjeu de la gestion des revenus supplémentaires créés par l'exploitation pétrolière et gazière du champ de Jubilee initiée fin 2010, le Ghana a promulgué la loi sur la gestion des revenus du pétrole.

La France accompagnera le pays dans ses adaptations et ses nouvelles réformes, en liaison avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Aujourd'hui, la relation bilatérale France – Ghana est sur le point d'être renforcée avec la visite officielle du Président John Dramani Mahama en France à la fin du mois de mai 2013.

Stratégie de développement du Ghana

A l'échelle de la sous-région et de l'Afrique, le Ghana enregistre des performances notables, tant en termes de croissance économique (taux de croissance de plus de 5% en moyenne sur la décennie 2000 et de 15% (révisé) en 2011) que de réduction de la pauvreté (l'objectif du millénaire n°1 de réduction de moitié du nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour a d'ores et déjà été atteint).

Cependant, d'importants enjeux de développement demeurent. Des efforts significatifs doivent ainsi être poursuivis en matière de réduction de la pauvreté, pour répondre notamment à la question cruciale des inégalités, tout particulièrement géographiques (les trois régions du nord du pays concentrent aujourd'hui plus de 60% des populations les plus pauvres). Sur la base des tendances économiques et démographiques actuellement observées, on estime que la pauvreté pourrait être éradiquée dans le sud du pays d'ici à 2030, tandis qu'elle continuerait à affecter près de 40% des populations des régions nord, plaçant encore une personne sur trois en situation d'insécurité alimentaire.

Si les conditions macro-économiques restent favorables, il apparaît néanmoins que l'économie ghanéenne reste très exposée aux chocs de volatilité liés à l'évolution du cours des matières premières. Une campagne cacaoyère 2012 médiocre, une montée en puissance de la production pétrolière plus lente que prévue ont contribué à ralentir la croissance (7,9% en 2012 contre 15% en 2011). Un certain nombre d'indicateurs macro-économiques sont passés à l'orange : un creusement du déficit commercial, une dérive budgétaire et l'aggravation du déficit de certaines entreprises publiques. Néanmoins, les autorités ghanéennes mettent en place des mesures pour rétablir la stabilité dans les fondements macro-économiques et éviter toute nouvelle dérive. Le nouveau Gouvernement du Ghana, formé après les élections de décembre 2012, engagera prochainement des discussions avec le FMI sur la possibilité de participer à un nouveau programme FMI. L'octroi de prêts souverains sera étroitement lié au résultat de ces discussions.

Le cadre général de la politique de développement du Ghana est fixé dans un plan national de développement pluriannuel, actuellement le *Ghana Shared Growth Development Agenda (GSGDA)* qui couvre la période 2010-2013. Pour assurer une plus grande cohérence de l'intervention des bailleurs dans la phase de transition qui s'est ouverte en 2012, et mieux aligner cette intervention sur les priorités du Gouvernement, un « *Compact* » a été signé en juin 2012 par quinze bailleurs, dont la France, et le Gouvernement. Il précise les priorités de développement du Gouvernement et les réponses que les bailleurs apporteront en appui à ces priorités, dans une optique de division du travail. Ce *Compact* énonce huit priorités que la communauté des bailleurs intervenant au Ghana s'engage à appuyer : i) la réduction des disparités et des inégalités ; ii) le développement humain ; iii) l'accélération de la modernisation agricole ; iv) le développement d'infrastructures stratégiques ; v) la gestion des ressources naturelles et la gouvernance environnementale ; vi) une gouvernance démocratique et responsable ; vii) Le développement du secteur privé ; viii) Le renforcement des institutions du secteur public et des systèmes.

Le Ghana pourra s'appuyer sur les revenus générés par l'exploitation pétrolière, estimée d'ici à 2030 à cinq points du PIB annuel, pour développer les investissements productifs, opérer un rattrapage en matière d'infrastructures, et mettre en œuvre des réformes structurelles, les financements extérieurs ne devant venir qu'en appui.

Résumé des principaux axes du partenariat

Compte tenu des priorités du gouvernement ghanéen rappelées dans le Compact, de l'expertise, de l'expérience, de la valeur ajoutée et des avantages comparatifs de l'aide française mise en œuvre lors du précédent DCP, ainsi que des interventions en cours ou prévues de la communauté des bailleurs de fonds intervenant au Ghana, le Partenariat entre la France et le Ghana sur la période 2013-2016 s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- le **développement durable** (agriculture et sécurité alimentaire, énergie, biens publics mondiaux) ;
- le **soutien à la croissance** (développement urbain et appui aux collectivités locales, appui au secteur privé) ;
- la **gouvernance** (soutien à la gouvernance démocratique, à la réforme du secteur public et à la décentralisation, ainsi qu'à la société civile, coopération de sécurité et défense) ;
- la **coopération culturelle, linguistique et universitaire** ;

et se concentre financièrement sur trois secteurs : agriculture et sécurité alimentaire, énergie, développement urbain et appui aux collectivités locales.

Les axes du partenariat France-Ghana sont pleinement en ligne avec ceux de la programmation conjointe Union européenne – Etats membres 2013-2020 avec une première phase 2013-2016 considérée comme transitoire.

2. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT

2.1. Développement durable (secteur de concentration)

2.1.1. Agriculture et sécurité alimentaire

Au lendemain du démarrage de l'exploitation pétrolière, le Ghana fait le choix d'une politique visant à favoriser un développement équilibré et équitable du pays. Le gouvernement considère ainsi que l'agriculture, qui demeure le principal secteur pourvoyeur d'emploi (50% de la main d'œuvre nationale) et le second contributeur au RNB après les services (environ 25%), est la clé du succès de sa stratégie.

La politique du gouvernement dans le secteur agricole est définie dans le cadre du *Food and Agriculture Sector Development Policy (FASDEP II) 2009* et déclinée en un programme d'investissement (*Medium Term Agricultural Sector Investment Plan - METASIP*) pour la période 2011-2015.

Fort de la reconnaissance dont elle bénéficie et de son expérience réussie dans ce secteur, **l'AFD envisage pour la période 2012-2016 une stratégie reposant sur deux types d'intervention :**

- **des interventions en faveur des cultures annuelles** (éventuellement via une approche polyculture) **notamment dans le nord du pays, et financées sur prêt souverain. Celles-ci pourraient couvrir entre autres des cultures telles que le riz et le coton ;**
- **des interventions en faveur des cultures pérennes** (hévéea, palmier à huile, cacao) dans le sud du pays, **pour lesquelles les financements non souverains seraient privilégiés**, notamment via la mise en place de lignes de crédit agricoles auprès de banques de la place, en soulageant de fait la capacité d'endettement de l'Etat ghanéen.

Cette stratégie répond aux objectifs du gouvernement car elle s'avère complémentaire à plusieurs niveaux :

- en promouvant à la fois les cultures annuelles et pérennes, elle garantit à la fois la sécurité alimentaire et la génération de revenus ;
- en s'appuyant sur les potentialités de chaque zone, elle permet de maintenir un équilibre géographique des interventions entre le nord et le sud du pays ;
- en valorisant la diversité des outils financiers du groupe AFD (souverains et non souverains) elle permet à la fois de soutenir le secteur public et de promouvoir l'initiative privée.

L'AFD poursuivra le suivi étroit des impacts sociaux (par exemple en veillant à ce que les cultures de rente ne se développent pas au détriment des cultures vivrières) et environnementaux (promotion de l'agro-écologie, protection des forêts primaires, etc.).

2.1.2. Énergie

Le secteur de l'énergie est aujourd'hui **hautement stratégique** : demande d'électricité en forte croissance nécessitant des investissements importants en matière de production, transport et distribution, développement de l'exploitation gazière, ambition du Ghana d'être un acteur de premier plan sur le marché régional.

Les réformes engagées depuis 2006 dans le secteur de l'électricité (création de Gridco pour le transport d'électricité, instauration d'une formule de révision trimestrielle automatique des tarifs, création d'une société publique spécifique pour le gaz, loi sur les énergies renouvelables) ont rénové le cadre institutionnel.

Après avoir financé le secteur de l'énergie dans les années 1990, l'AFD a repris ses financements en 2011 dans ce secteur avec une gamme élargie d'instruments financiers (prêts souverains, prêts non souverains, subventions).

L'AFD est ainsi devenue un acteur de référence dans le secteur et compte poursuivre pendant la période 2012-2016 la mobilisation de ces différents instruments financiers en faveur du secteur de l'énergie dans toutes ses composantes : i) production, y compris énergies renouvelables, ii) transport et iii) distribution). L'AFD prévoit notamment d'élargir ses interventions en faveur de la distribution d'électricité, notamment dans le nord du pays (avec une priorité à l'amélioration de l'efficacité énergétique compte tenu de l'important niveau actuel de pertes), et aux projets de production d'électricité en Partenariats Public Privé (PPP).

2.1.3. Biens publics mondiaux

Sur la question des biens publics mondiaux, la France soutiendra les initiatives du gouvernement ghanéen et de la société civile, notamment dans les **domaines de l'environnement et du changement climatique**, en vue de sensibiliser l'opinion et ainsi de renforcer la mise en œuvre sur le terrain de sa politique environnementale.

2.2. Soutien à la croissance (secteur de concentration)

2.2.1 Développement urbain et appui aux collectivités locales

En matière de développement urbain, après avoir financé des projets d'infrastructures classiques (routes urbaines et drainage notamment), l'AFD a progressivement fait évoluer son approche vers un appui au développement urbain intégré, s'inscrivant dans le processus de décentralisation engagé par les autorités, consistant à accompagner les collectivités locales depuis la planification jusqu'à la réalisation et au suivi-maintenance des investissements, via des financements et des actions de renforcement de capacités. Cette évolution progressive a permis de développer un dialogue sectoriel plus global avec le ministère des Collectivités locales et du Développement rural (*MLGRD*) et les municipalités, et de toucher ainsi des secteurs et des bénéficiaires plus variés. Dans ce cadre, **deux démarches complémentaires ont été conduites :**

- **le financement d'infrastructures majeures accompagné d'une composante d'appui aux communautés** (infrastructures et superstructures à l'échelle de quartiers) ;
- **le développement de démarches pilotes d'appui aux collectivités décentralisées dans la mise en œuvre des investissements et la fourniture de services** (projets GUMPP et DDF).

La France accentuera son appui aux collectivités locales dans tous leurs domaines de compétence. Le soutien aux secteurs mobilité, transport, aménagements de quartiers, assainissement ou encore traitement des déchets sera ainsi appréhendé de manière intégrée : projets globaux de développement urbain avec appui à la planification et financement des investissements, couplés à un

important volet de formation et de renforcement des capacités, articulé avec les objectifs du projet FSP « redevabilité ».

La France poursuivra également ses interventions dans l'eau et l'assainissement, avec une priorité à l'assainissement (l'objectif du millénaire a de fortes chances de ne pas être atteint en 2015). C'est notamment l'enjeu du nouveau projet instruit en 2012 avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Commission européenne et la Fondation Bill et Melinda Gates dans quatre régions du pays.

L'aspect de durabilité des projets fera l'objet d'une attention particulière, tant concernant les aspects économiques (maintenance des investissements et équipements notamment), sociaux (consultation des populations, compensations, relogement, sécurité sur les chantiers etc.) qu'environnementaux (gestion des déchets, diminution des consommations de carburant et d'énergie).

2.2.2 Appui au secteur privé

En complément des interventions dans les trois secteurs de concentrations, l'AFD se fixe pour objectif de favoriser la croissance économique et l'emploi via la promotion de l'accès au crédit et de l'investissement productif, notamment au bénéfice des petites et moyennes entreprises (PME). Le recours à des ressources longues reste une des contraintes majeures des établissements de crédit de la place pour pouvoir dispenser des crédits à moyen ou long termes à leurs clients. Proparco entend donc poursuivre la dynamique de partenariat avec les banques locales (en proposant de nouvelles lignes de crédit destinées au financement des entreprises ghanéennes), et développer des financements directs auprès des entreprises dont la taille des investissements nécessiterait une intervention en complément des banques de la place pour boucler le plan de financement ou dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

L'appui plus spécifique aux très petites entreprises (TPE) et aux PME sera poursuivi, à travers principalement deux instruments financiers :

- **Le dispositif de garantie ARIZ (assurance pour le risque de financement de l'investissement)**, dont l'objet est de stimuler l'investissement capitalistique des PME via l'allongement de la durée des prêts et l'allègement des garanties demandées par les établissements de crédits, sera étendu à de nouveaux établissements de crédit et institutions de micro finance,
- **les facilités micro finance et méso finance** qui pourront intervenir en appuyant des institutions de micro finance qui souhaitent s'orienter vers du financement en faveur des TPE et PME et la professionnalisation d'institutions de micro finance, notamment dans les zones peu desservies par ce type de services financiers.

2.3. Gouvernance

Dans un contexte de **respect des principes de l'Etat de droit**, le Ghana poursuit son évolution en matière de gouvernance démocratique concernant le fonctionnement de la justice, le renforcement de la lutte contre la corruption, la bonne gestion des revenus pétroliers, la vigilance face à des foyers de tension locale, la poursuite de la réforme du secteur public et l'approfondissement du processus de décentralisation.

2.3.1. Soutien à la gouvernance démocratique

La France poursuivra son **appui aux institutions clés de la gouvernance** et plus particulièrement le Parlement, le Ghana Audit Service et la Commission des droits de l'homme et la justice administrative (CHRAJ) en complément des actions visant à **développer la culture de la redevabilité**.

Concernant les **droits de l'homme**, la loi ghanéenne fournit dans l'ensemble les éléments juridiques pour les protéger et les promouvoir. La France accompagnera les initiatives qui viseront à améliorer leur **mise en pratique concrète dans une société en pleine mutation**.

2.3.2. Soutien à la réforme du secteur public et décentralisation

Bien qu'il ait atteint des résultats économiques encourageants, le Ghana doit encore réduire de fortes disparités économiques, sociales et territoriales qui appellent **d'importantes réformes** dont celle du **service public**. Celle-ci demeure une **nécessité dans la stratégie de croissance et de développement** du Ghana. Le processus de décentralisation, quant à lui, doit se traduire par le transfert de compétences et de moyens conséquents aux collectivités. Il n'est pas achevé et doit être consolidé. Compte tenu de l'expérience acquise des précédents projets FSP, un nouveau projet de **« Renforcement de la redevabilité des administrations publiques centrales et locales du Ghana »** est proposé. Il s'attachera particulièrement à l'application des principes de respect de l'Etat de droit, de recherche du consensus, de transparence, de participation des citoyens, d'efficacité et de responsabilité du secteur public. Ce projet reposera sur trois composantes opérationnelles et une composante de gestion et visera à renforcer la redevabilité sociale ainsi que dans le secteur public au niveau central et au niveau local (dans une région de concentration).

2.3.3. Soutien à la société civile

La France apportera son soutien à la société civile tant par la mise en place de **plateformes de discussion et de débats**, que par l'appui à la **structuration** des associations et des organisations non gouvernementales (ONG). Convaincue de l'importance d'intégrer la culture dans les politiques de développement, la France veillera à ce que les ONG culturelles soient soutenues afin de contribuer à la structuration du secteur culturel, facteur de cohésion sociale et de développement économique.

La France poursuivra son action à destination des populations les plus défavorisées grâce **Fonds social de développement** (FSD) qui permet le financement de microprojets au bénéfice des populations les plus démunies et les plus isolées. Il vise les femmes, les enfants ainsi que les personnes handicapées, en donnant accès à des microcrédits, à des formations, à l'aide à des activités génératrices de revenus ou en souscrivant à des initiatives innovantes pour ces groupes cibles. Ce programme répond à la priorité du gouvernement ghanéen de **réduction de la pauvreté, des disparités et des inégalités**.

2.3.4. Coopération de sécurité et de défense

Coopération de sécurité

La coopération en matière de sécurité au Ghana vise à **animer et coordonner les coopérations opérationnelles, techniques et institutionnelles** de la police et de la gendarmerie nationale, en matière de **criminalité organisée, de trafic de stupéfiants, de terrorisme et d'immigration clandestine**.

Au Ghana, le représentant de la Direction de la Coopération Internationale (DCI) du Ministère français de l'Intérieur, occupant également les fonctions d'officier de **liaison régional "stupéfiants"**

pour 6 pays de la sous-région, est membre à part entière de la **plateforme internationale du Ghana** (International Liaison Unit) créée en 2009 et qui regroupe plusieurs pays occidentaux (Royaume Uni, France, Etats-Unis, Allemagne, Espagne, Pays Bas, Belgique et Canada).

La plateforme internationale du Ghana, sous direction britannique, permet à notre pays, en **mutualisant les actions aussi bien sur un plan opérationnel que par le biais des actions de coopération technique, d'être au cœur des enjeux de sécurité de ce pays.**

Coopération de défense

La coopération militaire avec le Ghana repose aujourd'hui principalement sur trois domaines, qui resteront les domaines de coopération de notre pays : la formation des élites, l'enseignement du français et le renforcement de la sécurité maritime.

La France participe au **Centre International de Formation au Maintien de la Paix "Kofi Annan"** (KAIPTC) où l'officier de liaison français occupe un poste de directeur de stage. Il est en charge de l'organisation de stages de planification de niveau opératif, au profit d'une cinquantaine d'officiers supérieurs ouest-africains par an.

6 centres d'enseignement du français en milieu militaire sont soutenus sur l'ensemble du territoire, et forment 400 personnes par an. En matière de sécurité maritime, pour répondre aux **menaces croissantes dans le Golfe de Guinée.**

D'autre part, La France a proposé en 2011 un FSP mobilisateur (2011-2014) au profit du Ghana, du Togo et du Bénin avec pour objectif principal de renforcer les capacités des institutions des trois pays concernés à se coordonner et à coopérer pour **améliorer l'ensembles des aspects liés à la sécurité maritime**, Enfin, des cadres ghanéens participent à des stages en France ou dans les Ecoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR), principalement dans le domaine de l'enseignement militaire supérieur et du renseignement. Des formations au renseignement sont aussi organisées par la France au Ghana.

2.3.5. Aide budgétaire globale (ABG)

L'Aide budgétaire globale (ABG) est **un instrument privilégié pour améliorer la gouvernance** d'un pays lorsque les conditions de démocratie, de cadre macroéconomique et de gestion des finances publiques sont réunies, ce qui est le cas du Ghana. Alors que la participation de la France au mécanisme d'ABG est assurée depuis 2005 par le mécanisme de recyclage de la dette (C2D), à raison de 7 millions d'euros par an environ (avec un complément pour la période 2007-2009 de 30 millions d'euros sur prêt concessionnel de l'AFD), le remboursement des dettes provenant de l'APD française se termine fin 2013.

La France souhaite poursuivre sa participation au *Multi Donor Budget Support* (MDBS), qui est la modalité d'aide souhaitée en priorité par le Gouvernement et qui permet un **dialogue coordonné et structuré**, à la fois technique et politique, sur le développement du pays. Une réflexion sera menée côté français courant 2013 pour étudier quel serait le meilleur instrument financier pour financer cette contribution sur la période 2014-2016, à raison de 5 à 7 M€ par an, si les conditions de la poursuite de l'ABG sont respectées.

2.4. Coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique

2.4.1. Coopération culturelle

La France soutiendra les initiatives visant à **structurer et à professionnaliser certains secteurs culturels**, tout en favorisant le développement de jeunes talents artistiques dans des disciplines jusqu'ici délaissées par les institutions locales telles que la danse contemporaine, les arts de la rue ou la photographie.

Elle favorisera les **échanges artistiques** entre nos deux pays, la **diffusion** du patrimoine cinématographique et audiovisuel français, la **mobilité** des créateurs et des artistes, le développement du **dialogue des cultures** et la **promotion de la diversité culturelle**.

La dimension européenne sera privilégiée grâce à la création en 2012 du *cluster* EUNIC Ghana, notamment pour la mise en place d'échanges sur le **rôle de la culture dans le développement national** et comme secteur productif.

Enfin, un soutien sera apporté aux **associations culturelles** nationales en termes de **renforcement** de leurs **capacités** et de leur **structuration**, afin d'assurer une meilleure diffusion de leurs productions et de créer un environnement propice aux échanges et à la promotion de la diversité culturelle. Des formations professionnelles pourront être proposées.

2.4.2. Coopération linguistique

Les actions visant la promotion du français au Ghana ont été initiées dans les années 1980. Fidèle à sa volonté d'accompagner les autorités ghanéennes pour optimiser l'efficacité de leur politique linguistique pour l'enseignement d'une seconde langue, en l'occurrence le français, la France soutient le *Ghana Education Service* et la mise en place d'un groupe de travail (SCAC-GES-Secrétariat des affaires francophones) dans la préparation d'une réforme visant à rendre cette matière obligatoire dans les trois niveaux du lycée et au *West African Certificate Secondary School Examination* (WACSSE). Cette réforme pourrait être engagée dès 2013-2014 dans certains lycées pilotes. Le dernier volet du projet FSP « Appui à l'amélioration des performances de l'enseignement du français au Ghana » (clôture prévue en avril 2013) prévoit l'accompagnement du ministère de l'Éducation pour réussir le processus préparatoire à l'introduction systématique du français au lycée. Afin de répondre à la pénurie de professeurs de français et à la forte demande de français professionnel, la France interviendra en matière de formation initiale et continue et soutiendra le français dans les universités, au sein des départements de langue, mais également dans les autres filières y compris scientifiques. Elle poursuivra son action de soutien aux Centres régionaux d'enseignement du français (CREF), relais institutionnels de la formation des enseignants de français, ainsi que vers les associations ghanéennes et soutiendra des synergies possibles avec le Nigéria. Le réseau des cinq Alliances françaises dans le pays (Accra, Kumasi, Cape Coast, Takodari et Tema), dont la qualité des enseignements et la visibilité en matière de relais culturel sont unanimement reconnues, développera son offre de cours de français et FOS.

L'école doctorale de linguistique et de littérature française, qui vise à assurer le développement de capacités locales de formation de docteurs dans ces disciplines avec l'appui ponctuel d'universitaires français, sera renforcée.

Au plan institutionnel, le dialogue avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sera encouragé en liaison avec le point focal qui reste à créer au ministère ghanéen des Affaires Étrangères, afin de plaider pour un français obligatoire et de qualité dans l'intégralité du cursus, pour améliorer la qualité des enseignements et le niveau des étudiants, pour poursuivre l'effort de

formation en direction des militaires et des personnels administratifs et pour contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement du Ghana de développer les capacités commerciales de ses entreprises.

2.4.3. Coopération universitaire et scientifique

L'excellente qualité des relations entre la France et le Ghana est également illustrée par **l'attractivité qu'exerce l'enseignement supérieur français auprès des étudiants ghanéens**. Du fait de l'augmentation du nombre de formations dispensées en anglais, l'Université française accueille aujourd'hui des étudiants ghanéens en sciences dures et en sciences de l'ingénieur.

Un programme de renforcement des capacités et la création des **écoles doctorales** en mathématiques et sciences de l'information et communication sont en cours. L'Institut français du Ghana poursuivra ce **dialogue avec l'Université et la recherche ghanéenne** et assurera le relais pour faciliter les échanges et les collaborations.

Les institutions de recherche pour le développement (IRD, CIRAD, IFRA) présentes dans la sous région, déjà partenaire de quelques universités ghanéennes, seront sollicités pour **soutenir la recherche ghanéenne pour le développement**, en particulier sur les questions de société, changement climatique, santé, agriculture et eau.

Le **dialogue interuniversitaire** sera systématiquement encouragé par la poursuite de la politique d'invitations et de missions à destination des universitaires des deux pays, ainsi que par la mise en place d'événements visant à faciliter la connaissance respective des structures d'enseignement supérieur, les échanges et la recherche. Le suivi des anciens boursiers du gouvernement français sera renforcé.

3. EFFICACITE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les pays en développement et les pays développés en matière d'efficacité de l'aide. La France et le Ghana, signataires de la Déclaration de Paris de 2005 et du Programme d'action d'Accra de 2008 ont réitéré et approfondi leurs engagements dans le Partenariat de Busan de 2011 qui s'articule autour de quatre grands principes : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la redevabilité réciproque.

L'harmonisation de l'aide et la coordination avec l'ensemble des bailleurs constitueront une préoccupation permanente du partenariat franco-ghanéen. La coopération française participera aux instances de dialogue des bailleurs pilotée par le Ghana, et aura un rôle actif dans les secteurs où elle dispose d'une expertise reconnue. Les possibilités de cofinancements seront systématiquement explorées.

Le partenariat franco-ghanéen répondra également au principe d'ouverture à tous les acteurs de la coopération. Il encouragera la construction de partenariats avec le secteur privé et les coopérations décentralisées avec les collectivités locales et plus généralement les partenariats entre organisations non gouvernementales des deux pays.

Les deux parties seront mutuellement redevables des engagements pris dans le cadre de ce partenariat. Le Ghana s'engage notamment à soutenir les axes d'intervention définis ci-dessus à travers la mobilisation de contreparties, généralement financières mais aussi administratives, voire logistiques.

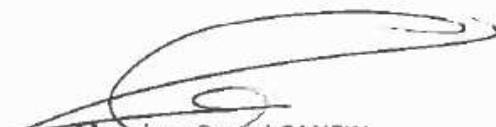
Modalités de suivi et d'évaluation

Un Comité de Suivi, co-présidé par l'Ambassadeur de France au Ghana et le Ministre des Finances et la Planification Economique, se réunira chaque année pour évaluer l'exécution du DCP et formuler des recommandations. Sa composition sera définie conjointement la première année.

Une réflexion sur les indicateurs de résultats pour la période 2013-2016 sera menée conjointement la première année et seront reportés à l'annexe 1. Ils seront renseignés à chaque réunion du Comité de Suivi.

Fait à Paris, le 28 mai 2013, en deux exemplaires originaux (en versions française et anglaise).

Pour le Gouvernement
de la République française
Le Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires
étrangères, chargé du Développement



Monsieur Pascal CANFIN

Pour le Gouvernement
de la République du Ghana
Le Ministre des Finances
et de la Planification économique



Monsieur Seth E. TERPER